



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Devenir de l'ancienne maison d'arrêt de Caen

Question orale n° 297

Texte de la question

M. Joël Bruneau interroge M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le devenir de l'ancienne maison d'arrêt de Caen. Celle-ci a fermé ses portes le 3 décembre 2023. Elle était alors l'une des plus vieilles de France encore en activité, avec des conditions de détention qui n'étaient plus satisfaisantes. Aujourd'hui, face à la surpopulation carcérale en France, il serait question de la rouvrir. Ce choix ne saurait être compris, ni par les habitants, ni par les élus locaux. En effet, les habitants attendent avec impatience le projet de renouvellement de cet ensemble qui se situe au cœur d'un quartier en pleine mutation. Suite à la publication de l'appel à idée de l'État et la volonté des élus de préserver au moins une partie du lieu en mémoire des 77 fusillés du 6 juin 1944, ce sujet a fait l'objet d'un véritable engouement local. De plus, il faut rappeler que si le projet de reconstruction d'une nouvelle maison d'arrêt a pu être mené dans de bonnes conditions, avec une reconstruction sur le territoire de Caen la mer, cela est en partie dû à l'engagement et à la mobilisation des élus locaux. Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Joël Bruneau](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 297

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2025](#)